



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 avril 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-B13 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

En application de la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes n° 20-29 du 26 novembre 2020, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Fourniture de pièces détachées d'origine pour les véhicules du parc du SDIS des Alpes-Maritimes

Modification des délibérations N° 20B31 du 11/12/2020 et N° 21B6 du 11/02/2021 en ce qui concerne l'allotissement.

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : oui

Lot n° 1 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers MERCEDES

Lot n° 2 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers NISSAN

Lot n° 3 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules poids lourds MERCEDES

Lot n° 4 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules poids lourds IVECO

Lot n° 5 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour les véhicules légers TOYOTA

Lot n° 6 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour les véhicules légers PEUGEOT

Lot n° 7 : Fourniture de pièces détachées d'origine pour les véhicules légers FORD

Titre : Fourniture d'émulseurs utilisés dans l'extinction de feux.

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : lot unique

Groupement Fonctionnel Patrimoine Immobilier

Titre : Fourniture, pose et maintenance des systèmes de protection anti-intrusion des bâtiments du SDIS 06

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : lot unique

Titre : Fourniture d'équipements de protections individuelles

Modification de la délibération N° 20B31 du 11/12/2020 en ce qui concerne l'allotissement.

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : 3 lots

Lot n° 1 : Fourniture de masques chirurgicaux de type IIR

Lot n° 2 : Fourniture de kits de protections individuelles

Lot n° 3 : Fourniture de Kits assemblés de protections individuelles

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégués de signature en la matière à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY